

Séance du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le trente novembre, à vingt heures trente, l'assemblée communale s'est réunie au lieu habituel des séances sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Présents : M.M. Béchu, Billon, Claustres, Estève, Hewison, Martin-Houssart, Muet, Souloumiac, Sylvestre

Absent excusé : M. Justaut

Secrétaire de Séance : Nathalie Souloumiac

Ordre du Jour :

1. Critères d'évaluation entretien professionnel
2. Délibération : schéma de mutualisation des services intercommunaux
3. Délibération : modification des statuts Cap Lauragais
4. Schéma départemental de coopération intercommunale
5. Projet contrat de territoires
6. PEDT
7. Chantier citoyens et adhésion « arbres et paysages d'Autan »
8. Reprise de concessions
9. Commissions
10. Questions diverses

1. Critères d'évaluation entretien professionnel

L'entretien professionnel remplace les notations annuelles. La mairie doit établir des fiches de poste comprenant des critères d'évaluation qui doivent être validés par la Commission Technique Paritaire (CTP). Après avis de la CTP, une délibération doit être prise par le Conseil Municipal.

2. Délibération : schéma de mutualisation des services intercommunaux

Le schéma de mutualisation est l'expression de la mutualisation entre les communes membres et Cap Lauragais. Il fait un état des lieux et une mise en perspective pour l'avenir des compétences. L'assemblée émet un avis favorable.

3. Délibération : modification des statuts Cap Lauragais

Il s'agit d'une modification des statuts de Cap Lauragais afin d'y inclure la compétence périscolaire partielle pour le mercredi après-midi. Accord du conseil à l'unanimité.

4. Schéma départemental de coopération intercommunale

Dans le cadre d'une politique de regroupement des intercommunalités, le Préfet de Haute-Garonne propose le regroupement des 3 communautés de communes suivantes : Cap Lauragais, ColorSud (Nailloux) et Cœur Lauragais (Caraman).

Cette nouvelle communauté de communes réunirait 58 communes, 36881 habitants. Vieilleville aurait un délégué.

Après avis des communes, le Préfet prendra sa décision avant le 31/03/2016 pour une mise en place au 01/01/2017.

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal sur l'intérêt d'un tel regroupement. L'assemblée communale émet un avis défavorable à l'unanimité pour les raisons suivantes :

- Axe de déplacement
- Cœur Lauragais se trouve plutôt sur l'axe Toulouse-Revel.

- Les transports publics sont inexistants dans cette zone donc contraire à l'environnement

5. Projet contrat de territoires

Le Conseil Départemental a demandé un recensement des projets de la commune 2016-2020. M. le Maire en a fait une liste exhaustive : effacement des réseaux, Réfection de l'école, travaux cimetièrre, club house terrain de pétanque, réfection du foyer, rénovation du terrain de tennis, travaux Eglise, Achat d'un tracteur, accès piéton vers RD16.

6. FCTVA

En 2016, nous récupérerons la TVA des travaux de la mairie pour 51059.69 €.

7. PEDT

Lors du dernier conseil d'école, le PEDT approuvé par l'académie a été présenté. La pause méridienne doit être réorganisée. En effet, des recommandations ont été faites quant à la sieste des petits qui devrait être proche du repas. Un groupe de travail va être créé pour en discuter. Nous devons faire face à de nombreuses contraintes : horaires, personnel.

8. Chantier citoyens et adhésion « arbres et paysages d'Autan »

La date du samedi 19 décembre au matin est retenue pour planter des haies et des arbres sur le terrain de pétanque, pour la mise en place de mobilier urbain et de petits travaux de maçonnerie. Nous avons acheté les arbres à l'association « arbres et paysages d'Autan » dont le devis se monte à 220 €. Aussi, une cotisation de 100 € doit être versée pour adhérer à cette association.

9. Reprise de concessions

Un devis doit être demandé à l'entreprise MAS pour les travaux de reprise de concession.

10. Questions diverses

- Présentation du site internet en cours de réalisation
- Elections régionales : mise en place des tours de garde

La séance est levée à 23H45.